

PARTOUT MANIFESTONS LE 28 SEPTEMBRE POUR DÉFENDRE LE DROIT À L'AVORTEMENT

Le 28 septembre est la journée internationale pour le droit à l'avortement. Il y a un an, la Cour Suprême des États Unis portait un coup redoutable contre ce droit fondamental. En Europe, Malte et Andorre interdisent totalement l'IVG. **A Andorre, le gouvernement et la Justice ont inculpé Vanessa Mendoza Cortes, pour "atteinte contre la nation", en raison de sa participation à une réunion d'un comité de l'ONU. Nous soutenons l'association STOP VIOLENCES pour leur travail en matière d'amélioration des droits des femmes ; nous demandons aux autorités d'Andorre de retirer les charges et de légaliser les IVG.**

En Pologne et en Hongrie, les restrictions majeures confinent à l'interdiction. En Italie et en Espagne, l'application de la loi est considérablement entravée par des professionnel·les, s'abritant derrière leur clause de conscience, ou par les moyens restreints alloués aux systèmes de soins.

De nombreux pays dits démocratiques, poussés par la progression des extrêmes droites, se désengagent de ce droit fondamental pour les femmes et les personnes minorisées de genre. La France n'échappe pas à la dégradation de ce droit. A Toulouse, l'accès à l'IVG est tel que le délai légal est souvent dépassé. Un accès aux soins compliqué à cause des dépassements d'honoraire, des manques de personnel particulièrement en période estivale mais aussi à cause de la baisse des subventions des associations.

LE 28 SEPTEMBRE, NOUS AFFICHERONS HAUT ET FORT NOTRE SOLIDARITÉ, EN PARTICULIER AVEC TOUTES LES FEMMES ET LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCEINTES DES PAYS QUI INTERDISENT TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT LE DROIT À L'AVORTEMENT !

Nous affirmerons que les extrêmes droites sont partout un danger immédiat pour toutes et les droits humains.

En France, le respect des droits des femmes **et des personnes minorisées** exige de la part du gouvernement, non des discours emphatiques ou des postures, mais des actes constructifs et des budgets conséquents. **Nous rappelons que les entraves se matérialisent aussi par des attaques contre le Planning Familial et des associations LGTBTQIA+.**



Le 28 septembre...

> Rejoins nous dès 17h :
rdv Square Charles de Gaulle (métro Capitole)

- **stands d'information "Le droit à l'avortement, parlons-en!"**
(associations, collectifs, syndicats, organisations politiques)
- **Atelier pancarte**
(ramène du matériel, cartons, etc.)

> Départ en manif à 19h

L'inter-organisations féministe toulousaine et le collectif

« Avortement en Europe, les femmes décident » appellent à manifester le 28 septembre à Toulouse et partout pour défendre le droit à l'avortement.

ET LE 30 SEPTEMBRE aux côtés des féministes andorrannes.

NOUS NE LAISSERONS PAS FAIRE LES OPPOSANT.E.S A L'AVORTEMENT !

Nous revendiquons :

- L'inscription réellement protectrice du droit à l'avortement dans la Constitution française et dans la Charte européenne des droits fondamentaux pour que ce droit des femmes et de toutes les personnes susceptibles d'être enceinte partout en Europe soit respecté et garanti,
- La parution des décrets d'application de la loi Gaillot de février 2022 permettant aux sages-femmes de pratiquer des IVG instrumentales,
- Des choix politiques qui augmentent les budgets pour la santé.
- La pénalisation des activistes anti IVG et la dissolution de leurs associations qui vont à l'encontre des droits de toutes et fragilisent la démocratie.

Le 28 septembre, nous descendrons dans la rue partout en France pour exiger aussi :

- l'accès aux soins pour toutes sur tous les territoires avec la réouverture des CIVG fermés, des maternités et hôpitaux de proximité,
- une politique publique de production des médicaments essentiels, de premier recours, incluant les produits nécessaires à l'IVG, pour éviter toute pénurie et rupture d'accès aux soins. Cela passe par la création d'établissements pharmaceutiques nationaux et européens avec financement public qui produiront, diffuseront les médicaments et géreront la constitution des stocks ainsi que leur maintien,
- la disparition de la double clause de conscience spécifique à l'IVG,
- la garantie pour les femmes et toutes les personnes susceptibles d'être enceinte du choix des méthodes pour l'IVG et la contraception,
- des campagnes publiques d'information sur les droits sexuels et reproductifs ainsi que les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire, prévues par la loi du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception,
- la pénalisation des activistes anti-IVG et la dissolution de leurs associations qui vont à l'encontre des droits des femmes et fragilisent la démocratie.

Vendredi 22 septembre à 20h30 à Tournefeuille, avant-première exceptionnelle suivie d'un débat animé par la Docteure Anne Saint Martin, présidente de l'association REIVOC, Réseau pour favoriser la prise en charge de l'IVG et de la Contraception en région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

LAS BUENAS COMPAÑÍAS de Sivia MUNT

Dans la droite ligne d'un *Annie Colère*, qui relatait le combat mené en France dans les années 1970 par les femmes du MLAC pour la liberté de la contraception et de l'avortement, la cinéaste catalane Silvia Munt met en lumière l'action essentielle d'un groupe de femmes d'Errenteria, au Pays basque espagnol, qui, de 1976 à 1985, aidèrent plus d'un millier de leurs sœurs à avorter en sécurité et dans la dignité. L'un des points forts du scénario, c'est qu'il sort de l'ombre une histoire passée inaperçue en dehors du Pays basque : « Le procès contre les 11 de Basauri ». En 1976, un an après la mort de Franco, 11 femmes basques de la classe ouvrière furent emprisonnées, accusées de pratiquer des avortements clandestins, et jugées au cours d'un procès interminable (il a duré jusqu'en 1982). Leur combat précurseur participa à la

dépénalisation de l'avortement adoptée en Espagne le 5 juillet 1985, soit 10 ans après la promulgation de la loi Veil en France...



A L'ISSUE DE CETTE PROJECTION, NOUS VOUS INVITONS À DISCUTER SUR LES CONDITIONS ACTUELLES ET LES LUTTES EN COURS. »